

Défenseur du bicamérisme

Sénateur depuis 13 ans, l'ancien maire d'Orléans est monté au front, jeudi, au nom du groupe socialiste, pour défendre un Parlement à deux chambres.

Christine Broudic
christine.broudic@centrefrance.com

« **C'**est une agression. » Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, n'a que très peu goûté la proposition de Claude Bartolone, le président PS de l'Assemblée nationale, de fusionner la Chambre haute (le Sénat) avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

« Une loi, cela se construit, patiemment »

Lors de la séance des questions au gouvernement, jeudi, au palais de Luxembourg, et en l'absence de Didier Guillaume, le président du groupe socialiste, c'est à Jean-Pierre Sueur, 67 ans, que fut confiée la responsabilité de prendre la parole. « J'ai parlé avec mon cœur. » Pour défendre un bicamérisme qui lui est cher, lui qui aura été 10 ans député avant d'occuper depuis 13 ans un fauteuil au Sénat.

« En ce lieu où Victor Schoelcher s'est levé pour combattre l'esclavage, où Victor Hugo a défendu le progrès, les libertés et la République, nous défendons le Sénat, non de manière corporatiste, mais parce que nous sommes



JEAN-PIERRE SUEUR. Sénateur depuis 13 ans. PHOTO P. PROUST

profondément attachés au travail que nous y faisons tous », a lancé à ses pairs l'élu orléanais en grand protecteur de la loi, de l'esprit des lois et de cette fameuse navette telle que définie par la Constitution dans son article 45.

La mer et les galets

« Je suis un fervent défenseur du bicamérisme », répète l'ancien maire d'Orléans (de 1989 à 2001) et secrétaire d'État aux collectivités territoriales (de 1991 à 1993). « Car c'est l'esprit même de la loi et c'est fondamental pour notre démocratie. Vous pouvez imaginer qu'une loi soit adoptée dès sa première lecture par une seule chambre ? Une loi, cela se construit,

patiemment, avec l'objectif d'obtenir le consensus sur chaque ligne et le souci qu'elle soit la meilleure possible. Pour le bien de tous. On peaufine finalement la loi comme la mer peaufine les galets. »

Ancien président de la commission des lois au Sénat, Jean-Pierre Sueur se refuse à entrer dans une « guéguerre » opposant sénateurs et députés. « Je tiens avant tout à ce que la démocratie fonctionne. » De s'interroger néanmoins sur ces attaques répétées contre la Haute Assemblée...

La déclaration de Claude Bartolone préconisant la disparition du Sénat dans sa forme actuelle a été formulée au micro de *RMC* au lendemain même de la

diffusion sur *France 3* de l'émission « Pièces à conviction », intitulée « Le Sénat sur la sellette ». « Une émission à charge. On y stigmatisait des avantages et privilèges. Ils sont identiques à ceux de l'Assemblée nationale. »

Pas d'élus godillots !

Dans sa volonté de défendre à tout prix le législatif, il appelle les parlementaires (dans leur ensemble) à ne pas se présenter en élus godillots devant l'exécutif. « Si pour faire la loi, on se comporte en béni-oui-oui, cela n'a aucun intérêt. »

Reste que, et on l'a bien compris, il faut du temps pour faire la loi. « Je suis donc pour l'obligation de présence ; le cas échéant, pour la baisse des indemnités jusqu'à due concurrence. » Car de la présence, il en faut. Pour mener à bien notamment le travail en commission.

Jean-Pierre Sueur a été élu en octobre dernier rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes. « Vous comprendrez que je ne peux pour le moment m'exprimer sur le contenu de notre travail et sur des débats qui se déroulent à huis clos. Mais nous travaillons beaucoup sur la radicalisation notamment via le Web. Internet ne doit pas être un espace de non-droit. Comme pour les paradis fiscaux, il existe des paradis internet. Ce n'est pas normal. » Une autre bataille pour Monsieur le sénateur. ■